

UN RÉPONSE URGENTE AU COVID-19 : LA PARTICIPATION IMPORTANTE DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX ET DE CESSEZ-LE-FEU



UNAMA/Abbas Naderi

Résumé

Ce document de politique générale témoigne de l'importance d'une participation pleine, égale et constructive des femmes à des interventions efficaces contre la pandémie et aux efforts de rétablissement de la paix. Il met aussi en lumière la manière dont l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité peut établir un cadre crucial favorisant des solutions durables et des prises de décision inclusives. Alors que des efforts visant à inverser la courbe de la pandémie sont déployés à travers le monde, les conflits violents demeurent une réalité tragique pour trop de personnes. En mars, le Secrétaire général de l'ONU a demandé un cessez-le-feu mondial pour permettre à la planète de lutter contre le COVID-19. Depuis le déclenchement de la pandémie, les femmes ont été aux premières lignes des efforts de prévention efficaces du COVID-19 et de la lutte contre cette pandémie, de la prestation des services de première ligne aux niveaux de décision les plus élevés. Alors que la participation des femmes va de pair avec l'adoption de solutions durables, la pandémie a montré que l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité est crucial pour prendre des décisions inclusives et efficaces. Cette note reconnaît le rôle vital des organisations de la société civile pour mobiliser un appui en faveur d'une cessation urgente des hostilités, des processus de cessez-le-feu inclusifs et des pourparlers de paix exhaustifs. Elle présente également une analyse préliminaire de l'impact du COVID-19 sur la participation des femmes dans les processus de cessez-le-feu et de paix et une série de recommandations, s'agissant notamment de « reconstruire plus solide ».

Comment le monde est-il en train de changer à cause du COVID-19 ?

Le nombre de cas de COVID-19 a atteint plus de 60,2 millions le 27 novembre 2020. L'impact de la crise sur les femmes dans les contextes de conflits est particulièrement préoccupant. Dans ces situations déjà tragiques, de nombreuses femmes ont eu un accès très limité aux soins de santé sexuelle et reproductive, à des moyens de subsistance et à d'autres services essentiels. L'exposition accrue des femmes à la maladie en raison de leur forte participation à la fourniture de soins rémunérés et non rémunérés, l'augmentation de la violence conjugale et la mise sous pression de systèmes sanitaires déjà fragiles permettent de comprendre les conséquences de la pandémie en termes de différence des sexes. Les femmes déplacées, les réfugiées et d'autres femmes marginalisées font face à des difficultés accrues, y compris un défaut d'information et d'accès à des technologies cruciales. L'élimination des ressources associées aux activités de plaidoyer, aux connaissances et aux programmes qui promeuvent la participation politique des femmes risque d'avoir des conséquences intergénérationnelles graves pour les droits des femmes,² y compris dans les domaines de l'éducation et de l'autonomisation économique des femmes et des filles.

ONU Femmes a synthétisé les dernières recherches et données sur les conséquences du COVID-19 en termes d'égalité des sexes et formulé des recommandations complètes pour « reconstruire plus solide » dans les notes complémentaires (disponibles sur [la page des séries de notes de politique générale d'ONU Femmes](#)) :

- Lutter contre les conséquences économiques du COVID-19 : Solutions politiques et options en vue d'une réponse et d'une relance sensibles au genre
- Le COVID-19 et l'économie de soins : Action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre
- Le COVID-19 et la violence contre les femmes et les filles : Lutte contre la pandémie de l'ombre
- La COVID-19 et le leadership des femmes : Passer d'une réponse efficace à une reconstruction plus solide

Le COVID-19 met à mal les efforts pour mettre fin au conflit et a un impact sur l'égalité des sexes

Au moins 2 milliards de personnes dans le monde vivent dans des lieux impactés par la fragilité, les conflits et la violence.³ Le COVID-19 a rendu la vie des personnes vivant dans des zones de conflit encore moins sûre. Le 23 mars 2020, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à un cessez-le-feu mondial pour faire taire les armes et concentrer nos efforts sur la lutte contre la pandémie. Son appel a reçu des réponses positives des Etats Membres, des parties au conflit, des organisations régionales et de la société civile.⁴ Du Cameroun, de la Colombie et des Philippines au Soudan du Sud et au Moyen-Orient, les belligérants ont pris des mesures timides pour mettre fin à la violence. Toutefois, ces gestes d'appui à l'appel à un cessez-le-feu mondial ne se sont pas toujours traduits en améliorations concrètes sur le terrain. Le 23 juin, trois mois après l'appel, le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix de l'ONU a publié une [Note de politique présentant les défis et les opportunités associés à cet appel](#).⁵ Le 1er juillet, le Conseil de sécurité a confirmé l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial en adoptant la [résolution 2532 \(2020\)](#). Trop de personnes continuent à être touchées par les conflits ; il est préoccupant de constater que de nouvelles flambées de violence ont eu lieu dans des régions de l'Afghanistan, la Libye, du Yémen et du Sahel. Dans certaines zones, les pauses humanitaires ou les cessez-le-feu unilatéraux

initiaux déclarés par les parties au conflit ont expiré, ce qui a eu des conséquences sur leur capacité à fournir une aide plus que nécessaire.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité le 9 avril 2020, le Secrétaire général de l'ONU a évoqué plusieurs dynamiques liées à la pandémie qui ont des implications sur la prévention des conflits. Il y a notamment une érosion accrue de la confiance dans les institutions publiques, une augmentation des tensions communautaires liées aux interventions et, dans certains contextes, une exacerbation des éléments moteurs existants et des causes profondes des conflits. La nécessité pour les gouvernements de maintenir leurs obligations constitutionnelles en organisant des élections et les risques sanitaires publics liés à ces élections directes engendrent des tensions. Certains acteurs des conflits profitent du climat d'incertitude actuel pour accroître leur avantage, en organisant notamment des attaques terroristes opportunes. En Libye, un hôpital soignant notamment des patients atteints du COVID-19 a été bombardé début avril, et en mai, une maternité a été attaquée en Afghanistan. Les menaces et expériences de violence telles que celles-ci, compliquent la lutte contre le COVID-19 car certaines personnes évitent les centres sanitaires et se privent d'une aide médicale dont elles ont tant besoin.

Ces complications supplémentaires s'ajoutent aux difficultés existantes pour avoir accès à des soins dans des systèmes sanitaires affaiblis et sous pression dans des zones touchées par les conflits. En Syrie, par exemple, les données de l'ONU montrent qu'après neuf années de guerre, seulement 64 % des hôpitaux et 52 % des centres de soins de santé primaires fonctionnent à plein régime et jusqu'à 70 % des soignants ont quitté le pays.⁶ Dans certains contextes, la pandémie du COVID-19 pourrait avoir des effets multiplicateurs sur les conflits en augmentant la compétition pour obtenir des équipements et services médicaux ainsi que de la nourriture.

La participation des femmes est essentielle à la réalisation de la paix pendant et après la pandémie

La participation des femmes au rétablissement de la paix est un élément fondamental de l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité. La participation égale, pleine et significative des femmes est essentielle pour adopter des solutions durables dans les domaines du rétablissement de la paix, des interventions pour lutter contre la pandémie et de la relance après la pandémie. L'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité, sous-tendu par 10 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU,⁷ présente une perspective analytique visant à comprendre et à combattre les conflits et l'instabilité. Il reconnaît les impacts différenciés des conflits sur les femmes et les filles et place les femmes au cœur des efforts pour prévenir le déclenchement des conflits et parvenir à une paix durable. La pandémie a montré clairement que l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité était un cadre permettant pour lutter efficacement contre l'impact immédiat du COVID-19 sur les populations touchées par les conflits et assurer la viabilité des processus de relance, de résilience et de rétablissement de la paix à long terme.

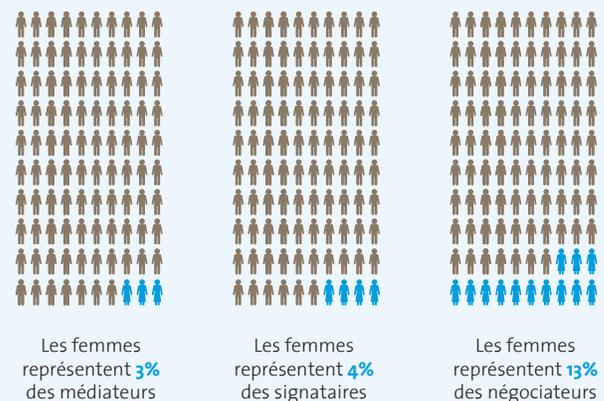
Les femmes ont un droit fondamental, et sont intéressées à prendre part aux décisions qui les affectent ainsi que l'avenir de leur pays. De plus, la participation des femmes aux processus de paix apporte des bénéfices substantiels. Leur participation directe à une masse critique peut contribuer à changer la dynamique et à élargir le débat, ce qui augmente les chances d'éliminer les causes du conflit et d'emporter l'adhésion de la communauté aux processus et aux résultats. La recherche montre que lorsque les femmes sont incluses, les accords de paix ont plus de chance de durer.⁸ En outre, les femmes de la société civile peuvent aider à faire pression sur les parties au conflit pour parvenir à un accord ou pour revenir à la table des négociations lorsque les pourparlers ont échoué.

Cependant, l'inclusion des femmes dans des processus de médiation de haut niveau et formels (« Volet I ») a toujours été difficile

Face à ces difficultés, des femmes de la société civile se sont mobilisées dans le monde en utilisant des plateformes en ligne et les médias sociaux pour appeler à une cessation immédiate des hostilités, à des processus de cessez-le-feu inclusifs et à des pourparlers de paix exhaustifs. Par exemple, neuf réseaux de femmes yéménites ont publié une déclaration conjointe appelant à un cessez-le-feu et à un processus d'accord de cessez-le-feu inclusif ultérieur, et une coalition de plus de 70 ONG afghanes et internationales ont publié une déclaration conjointe réaffirmant l'appel en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire.

à réaliser.⁹ Malgré deux décennies d'analyse, d'interventions et de plaidoyer politique, les normes dans ces espaces sont restées assez résistantes au changement. Les modalités de la participation des femmes aux processus de paix formels sont toutefois bien documentées.¹⁰ Elles vont de la participation directe en leur qualité de membres des délégations, médiatrices et conseillères qui appuient les processus dans les équipes de médiation, en tant qu'observatrices, intervenantes et membres des conseils consultatifs.¹¹ Historiquement, la mobilisation de masse et les activités de plaidoyer visant à exercer des pressions sur les parties pour inclure les femmes dans les pourparlers ont été indispensables pour assurer leur participation et obtenir des résultats sensibles au genre.

GRAPHIQUE 1 :
Entre 1992 et 2018, l'inclusion des femmes dans les processus formels n'a été ni pleine ni égale



Source : ONU Femmes et CFR 2019.

Dans les processus de paix, les cessez-le-feu sont une partie cruciale des modalités de sécurité initiales. Leur but est principalement de mettre fin à la violence, de créer un espace pour l'accès humanitaire, une possibilité de reformuler la dynamique du conflit et de créer les conditions permettant de lancer des processus de paix plus larges. Si le succès et la viabilité des cessez-le-feu sont largement dépendants de la volonté des parties au conflit de saisir l'opportunité de rechercher la paix, la participation des femmes de la société civile a démontré qu'elle exerçait des pressions politiques sur les parties au conflit et permettait de changer la dynamique. Par conséquent, il est vital que les processus permettant d'obtenir un cessez-le-feu incluent la participation des femmes dès le départ et qu'ils soient sensibles aux différents besoins des femmes et des hommes touchés par le conflit. En effet, ces accords peuvent jeter les bases de l'inclusion des femmes dans les processus de paix globaux ultérieurs. La recherche commanditée par ONU Femmes tend à prouver que même avant le COVID-19, seulement 11 % des accords de cessez-le-feu ont inclus des dispositions relatives à l'égalité des sexes, soit la moitié du nombre de dispositions de ce type dans d'autres types d'accords de paix.¹²

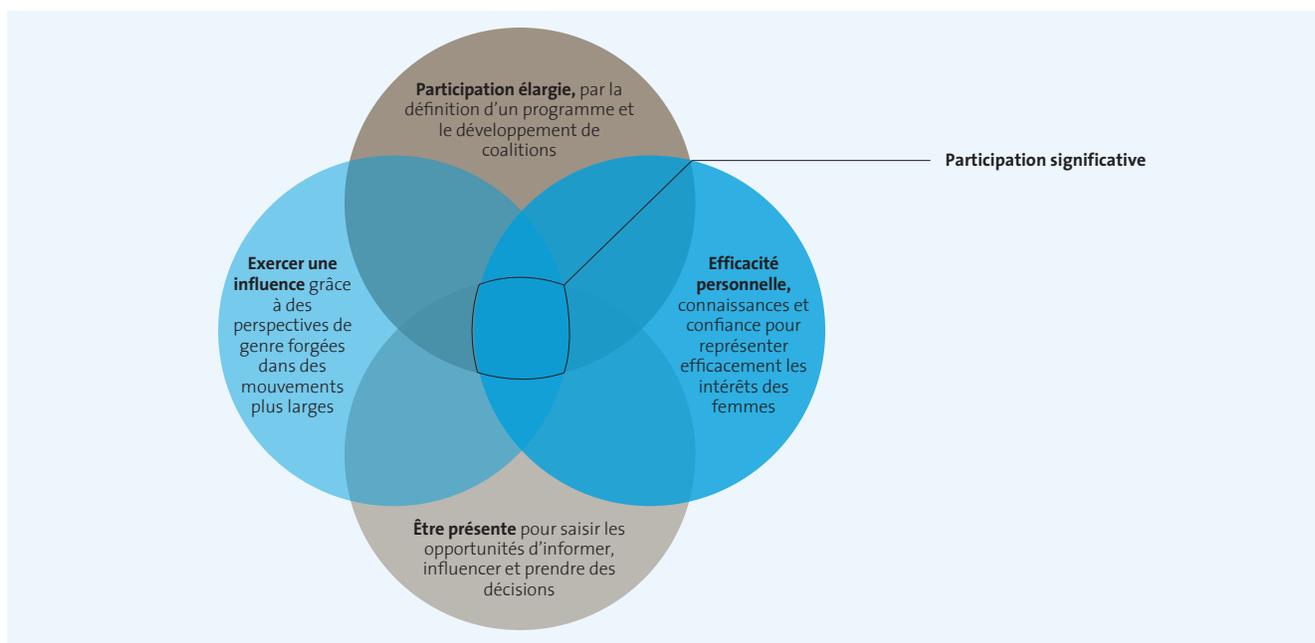
Si le paysage sécuritaire actuel se caractérise souvent par des conflits prolongés et des processus de médiation qui stagnent,¹³ un travail de médiation important se poursuit en tout temps, ce qui donne la possibilité aux femmes de participer de manière significative. Les activités de plaidoyer politique, les navettes

diplomatiques et d'autres conversations restent des éléments essentiels de la prévention des conflits et des efforts de résolution. Dans certains processus de paix en cours, les discussions se poursuivent virtuellement ou à distance, ce qui donne aux facilitateurs l'opportunité d'inclure des parties prenantes exclues jusqu'alors, y compris des femmes.

Stimulés par le COVID-19, les efforts renouvelés pour parvenir à la paix—grâce notamment à l'appel à un cessez-le-feu mondial du Secrétaire général de l'ONU—peuvent apporter de nouveaux points d'entrée permettant de changer la dynamique existante et d'inciter les acteurs des conflits à se parler. Les femmes et leurs différents besoins et perspectives en matière de genre doivent être inclus à chaque fois que des pourparlers ont lieu. Cela s'applique également aux discussions sur les cessez-le-feu lorsque la confiance entre les parties est faible, la participation encore plus faible et aux pourparlers sur les modalités de mise en œuvre des accords de paix.

Alors que les processus de paix se poursuivent dans l'ombre des conflits violents et d'une urgence sanitaire mondiale, il convient de s'employer durablement à atténuer les risques de négliger le leadership des femmes, les connaissances sur l'égalité des sexes et l'analyse sur le genre spécifique au contexte, en particulier lorsqu'ils sont les plus nécessaires.

GRAPHIQUE 2 :
Les éléments d'une participation significative des femmes aux processus de paix et de sécurité



Source : ONU Femmes 2018a.

Comment assurer l'inclusion des femmes dans les efforts de rétablissement de la paix pendant la pandémie

Les approches transformatives et inclusives d'une paix durable sont essentielles. Le 20ème anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et d'une mobilisation des efforts pour faire face au COVID-19 dans l'ensemble du système de l'ONU donnent l'opportunité à la communauté internationale de se revitaliser et de focaliser de nouveau son attention sur les opportunités inclusives en faveur de la paix. Les recommandations suivantes sont présentées comme des conseils aux Etats membres, aux médiateurs et à leurs équipes et, surtout, aux parties au conflit afin de garantir des processus de paix formels

soucieux de l'égalité des sexes pendant et après la pandémie du COVID-19.

1. Continuer à appeler à la participation et un appui significatifs des femmes au cessez-le-feu et aux négociations de paix.

Les activités de plaidoyer politique continues sont un outil puissant. Il est essentiel d'affirmer publiquement que tous les cessez-le-feu et les pourparlers de paix doivent inclure les femmes, encourager les parties au conflit à inclure les femmes dans leurs délégations et à demander aux médiateurs d'envisager des solutions créatives pour intégrer la

GRAPHIQUE 3 :

Les éléments constitutifs : un environnement propice est nécessaire pour que les femmes puissent prendre part aux processus de paix et y contribuer durablement



Tous les éléments constitutifs qui permettront aux femmes de participer constructivement aux processus de paix sont durement éprouvés par les conflits prolongés et l'impact du COVID-19

Source : ONU Femmes 2018b.

participation des femmes. Alors que des cessez-le-feu efficaces doivent traiter des expériences et besoins particuliers des femmes pendant les conflits, des pressions doivent être exercées pour encourager les parties à prendre part à des négociations inclusives sur les cessez-le-feu. Lorsque des cessez-le-feu unilatéraux sont déclarés, il importe d'insuffler une dynamique propre à ces engagements pour ouvrir l'espace politique permettant de tenir des pourparlers de paix exhaustifs où les femmes participent de manière égale, pleine et constructive. Des exemples fructueux de participation des femmes et d'activités de plaidoyer pour obtenir des accords doivent être mis en exergue dans le cadre des messages publics et des communications stratégiques. D'autres investissements dans les produits de la connaissance, les débats et les formations sur les modalités de cessez-le-feu sensibles au genre doivent également être faits.

2. Encourager des mesures spécifiques pour promouvoir une participation significative des femmes aux négociations formelles.

Avec la création d'espaces de débat formels, en ligne ou en personne, il importe d'envisager activement des mesures temporaires spéciales telles que l'adoption de quotas et la désignation de sièges réservés.¹⁴ Un ensemble complet de mesures d'incitation liées au contexte doit être proposé pour lutter contre tous les obstacles supplémentaires liés au COVID-19 qui empêchent la participation des femmes en toute sécurité. Une compensation financière fondée sur les besoins, le transport, un service de garde d'enfant et d'autres appuis doivent être fournis avec un accès aux outils numériques pour les femmes.

3. Apporter un appui spécifique aux femmes qui font partie des délégations négociatrices.

Veiller à ce que les femmes qui font partie des délégations chargées de résoudre le conflit participent constructivement nécessite un appui ciblé pour répondre à leurs besoins spécifiques. Les femmes négociatrices doivent également bénéficier, comme leurs homologues masculins, d'un appui expert sur les questions thématiques clefs débattues, y compris les mesures de sécurité, les besoins humanitaires et les questions d'égalité des sexes entre les hommes et les femmes. Des conseillers sur l'égalité des sexes doivent être déployés pour appuyer les discussions sur le cessez-le-feu et des formations sur l'inclusion et le genre doivent être suivies par tous les délégués lors des pourparlers de paix et sur les cessez-le-feu, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

4. Renforcer l'appui aux organisations féminines de la société civile.

Les voix des organisations féminines de la société civile doivent être amplifiées. Leurs contributions cruciales au leadership de la communauté, à la prise de décision et à la

paix doivent être reconnues et leurs perspectives incorporées dans le cadre d'une analyse des conflits sensible au genre qui doit sous-tendre toutes les stratégies de médiation. Il est tout aussi crucial que les acteurs de la société civile connaissent les stratégies de médiation et de négociation et qu'ils puissent y prendre part. Il importe de promouvoir toutes les opportunités permettant d'organiser des échanges réguliers entre les leaders de la société civile, les parties à la négociation, les médiateurs et les équipes de médiation. Les Directives du système des Nations Unies sur la participation communautaire, qui sont en cours de finalisation dans le cadre d'un processus dirigé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, formuleront des recommandations à cet égard. Un financement souple et durable doit être accordé aux groupes de femmes de la société civile et aux organisations communautaires pour appuyer leur travail en cours.¹⁵

Exemples de mobilisation du financement par l'ONU en faveur d'une participation significative des femmes

Le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire est un fonds fiduciaire à partenaires multiples qui appuie les organisations féminines dans les environnements où se produisent des conflits et des actions humanitaires. Il apporte un financement aux organisations locales féminines et promeut leur participation constructive dans les processus de paix et de sécurité. On peut trouver davantage d'informations sur <https://wphfund.org/>.

L'Initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général témoigne d'un engagement à la consolidation de la paix inclusive et à l'avancement de l'égalité des sexes. Le Fonds a été rendu accessible aux organisations de la société civile en signe de reconnaissance de leur importance pour la consolidation de la paix. Des informations supplémentaires peuvent être consultées sur <https://www.pbfgyipi.org/>.

5. Appeler à l'inclusion d'engagements sensibles au genre pour lutter contre le COVID-19 dans les accords.

Dans le contexte de la pandémie, des groupes de femmes ont mis en lumière la nécessité d'adopter des mesures sur l'accès humanitaire, la libération/l'échange des prisonniers, l'accès à la santé publique, la protection sociale et l'assistance économique qui sont indispensables à la promotion des droits humains et

de leurs communautés. En Colombie, notamment, l'annonce faite par l'Armée de libération nationale (ALN) le 29 mars 2020 selon laquelle elle cesserait temporairement les hostilités a été accompagnée d'un appel à une aide financière pour les familles défavorisées. Ces annonces doivent aller plus loin dans d'autres contextes, en proposant notamment une protection sociale à court et long terme, notamment des transferts d'espèces contributifs pour les femmes et les autres populations marginalisées, ainsi qu'un accès à des services sanitaires spécifiques.¹⁶ Une analyse des conflits sensible au genre doit être le fondement des efforts de médiation et permettre de guider les stratégies, les idées et les interventions. Les femmes bâtisseuses de paix devraient participer aux décisions sur la mise en œuvre de toutes les interventions liées au COVID-19 dans les communautés touchées par les conflits.

6. Appuyer les processus de paix à plusieurs volets. Les groupes communautaires de femmes jouent déjà un rôle important dans l'édification de la confiance entre les communautés et l'appui aux initiatives de paix locales. Une enquête portant sur 63 processus de paix qui ont conduit à des accords de paix formels a conclu que 60 % disposaient de processus de paix parallèles volet II, 71 % de ces processus informels montrant clairement que des groupes de femmes y avaient participé.¹⁷ Bien que les représentantes de la société civile aient souvent participé à des processus de paix, y compris via des organes consultatifs, des mécanismes consultatifs et d'autres forums, il faut en faire plus. Les technologies numériques offrent de nouvelles opportunités pour amplifier la voix des femmes à tous les niveaux des processus, ou pour faire le lien entre les perspectives des femmes émergeant des forums volets II et III avec les acteurs du volet I et guider ainsi les processus formels. Les acteurs des volets II et III doivent être régulièrement invités à travailler avec les délégués du volet I en tant qu'exposants et prendre part aux consultations et dialogues pour encourager des approches plus complètes.

7. Veiller à ce que les femmes soient impliquées en tant que composantes vitales dans la mise en œuvre des accords. Les perspectives des femmes doivent être intégrées dans toutes les analyses des conflits, activités de planification et d'élaboration sensibles au genre. Les accords de cessez-le-feu et de paix doivent intégrer des dispositifs de vérification inclusifs avec des équipes de surveillance diverses sur le plan du genre ; recueillir des données ventilées par sexe et âge ; et avoir accès aux populations les plus vulnérables de la communauté, y compris les personnes déplacées, les réfugiés et les femmes minoritaires. Il faut poursuivre la mise en place des quotas minimaux s'agissant de la participation des femmes.

8. Prendre en compte le genre pour réaliser des médiations via les plateformes numériques. Alors que la médiation fait de plus en plus appel à la technologie, des opportunités et des risques existent en termes d'inclusion des femmes. Le Comité consultatif des femmes syriennes et le Groupe consultatif technique pour le Yémen ont pu se rencontrer plus fréquemment grâce aux plateformes en ligne et ont travaillé avec les bureaux des envoyés spéciaux de l'ONU ainsi que les principaux protagonistes au conflit. Des réunions formelles doivent être structurées pour intégrer la participation des femmes et des réunions spéciales sur l'égalité des sexes doivent être organisées. Il importe de mettre à profit les opportunités technologiques pour faciliter des consultations plus vastes avec diverses femmes tout en garantissant que celles qui n'ont pas accès à Internet puissent y participer.¹⁸ En même temps, il faut faire des investissements pour promouvoir l'accès des femmes à la technologie, qui est généralement plus faible que pour les hommes,¹⁹ et ce plus encore dans des environnements fragiles. Cela comprend un accès à des sources d'électricité fiables. Des plans intégrés pour protéger les femmes qui prennent part aux espaces en ligne sont également nécessaires.

9. Mettre à contribution une expertise spécialisée sur le genre pour appuyer le travail des processus de paix. Les médiateurs, les donateurs et les chefs des agences de l'ONU doivent prévoir un budget pour des compétences spécifiques concernant les femmes, la paix et la sécurité, y compris les demandes de financement. Il importe de déployer des capacités favorisant l'égalité des sexes, d'intégrer une analyse des questions clés sensible au genre dans le travail de médiation et d'utiliser un langage soucieux de l'égalité des sexes dans les accords de cessez-le-feu et de paix. Des points d'entrée sensibles au genre doivent être identifiés et recherchés grâce aux processus conçus pour promouvoir une participation significative des femmes. Lorsque cela est possible, les accords doivent inclure explicitement des dispositions qui interdisent la violence sexuelle et sexiste et ces dispositions doivent être reflétées dans les codes de conduite militaires ainsi que dans des rapports grâce à des mécanismes de surveillance et de vérification.²⁰ Les mesures de mise en œuvre des cessez-le-feu doivent tenir compte des besoins différenciés des hommes et des femmes participant à ces processus, y compris un accès sûr aux sites de cantonnement, aux vêtements et aux soins de santé.

10. Reconstruire avec des systèmes plus intelligents et inclusifs. La pandémie du COVID-19 exacerbe des inégalités entre les sexes qui existaient déjà et perturbe les mécanismes d'adaptation dans les zones touchées par les conflits. Mais la crise doit également être considérée comme une

opportunité permettant de revitaliser la renégociation des contrats sociaux et placer la participation constructive des femmes dans la vie publique et la consolidation de la paix au cœur des efforts collectifs. Les accords de paix efficaces doivent viser à reconstruire en mieux, des sociétés plus justes, plus égalitaires et plus inclusives servant de rempart une rechute ultérieure dans le conflit.²¹ Cela nécessite aussi de promouvoir la participation politique des femmes, de saisir

les opportunités socio-économiques et d'accorder la priorité à la protection sociale et à une budgétisation sensible au genre. Il est possible d'utiliser les plans nationaux d'action concernant les femmes, la paix et la sécurité pour promouvoir des structures et des systèmes qui permettent l'inclusion constructive des femmes dans les prises de décision, y compris dans la prévention des crises et dans les interventions pour lutter contre les pandémies telles que le COVID-19.

Les partenariats d'ONU Femmes et du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix en action

ONU Femmes et le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix ont établi un partenariat de longue date, travaillant ensemble aux niveaux mondial, régional et des pays pour appuyer les processus de paix sensibles au genre. Avec le COVID-19, ONU Femmes et le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix donnent actuellement la priorité aux actions suivantes, œuvrant en partenariat avec le Département des opérations de la paix des Nations Unies et d'autres partenaires :

Apporter un appui financier et politique à la société civile dirigée par des femmes

Les femmes de la société civile réalisent un travail vital de consolidation de la paix. Il importe d'adopter d'urgence des mesures de protection renforcées et un financement à long terme, souple pour qu'elles poursuivent ce travail. ONU Femmes et le Département des opérations de la paix des Nations Unies ont établi un partenariat avec les représentantes de la société civile qu'ils appuient directement. Grâce à son rôle en tant que Secrétariat chargé du Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire, ONU Femmes appuie la mobilisation de fonds pour la société civile par une intervention urgente spéciale pour le COVID-19 pendant cette période cruciale. Dans le même temps, grâce à l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes, du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix affecte directement des ressources aux programmes en faveur de l'égalité des sexes, y compris les fonds en faveur des organisations de la société civile. Grâce aux vastes réseaux de la société civile d'ONU Femmes et au rôle de chef de file du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix à propos des questions de médiation, les deux entités de l'ONU œuvrent pour accroître l'appui politique en faveur des femmes de la société civile en recherchant des points d'entrée et en fournissant des plateformes aux représentantes féminines de la société civile afin qu'elles participent aux processus de paix et qu'elles les guident.

Intégrer des analyses politiques sensibles au genre et des conflits comme fondement des processus de paix et politiques

Une analyse politique et des conflits sensible au genre est un fondement essentiel pour guider l'élaboration, la planification du processus de paix et l'attribution des ressources affectées au processus de paix. Le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix est attaché à l'intégration d'une analyse sensible au genre dans tout son travail. Le rôle d'ONU Femmes en tant que Secrétariat du Groupe informel d'experts sur les femmes, la paix et la sécurité —ainsi que les efforts conjoints du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix et d'ONU Femmes avec des partenaires tels que le Département des opérations de la paix pour consolider l'analyse de genre qui guide les processus de transition des missions, les analyses communes des pays, les plan-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la planification prioritaire de consolidation de la paix —continuera à être indispensable aux efforts visant à intégrer une analyse du genre dans le travail de l'ONU sur la paix et la sécurité.²²

Garantir la disponibilité de connaissances de qualité sur l'égalité des sexes

Il est essentiel de disposer de connaissances sur l'égalité des sexes pour mettre en œuvre des processus sensibles au genre et obtenir des résultats dans ce domaine. Le personnel d'ONU Femmes stationné dans les bureaux et programmes à travers le monde continuera de proposer des conseils sur l'égalité des sexes déployables à la demande et à distance pour appuyer l'élaboration des politiques, renforcer les capacités en faveur de l'engagement des représentantes de la société civile dans les processus de paix et favoriser les opportunités permettant aux femmes d'apporter leurs perspectives et de transmettre leur expertise dans les mécanismes formels. Les conseillers pour l'égalité des sexes du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix sont déployés dans les missions politiques spéciales, y compris les bureaux des envoyés, afin

d'appuyer les efforts de médiation inclusive. ONU Femmes et le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix s'engagent à poursuivre leurs efforts pour faire connaître les plateformes destinées aux femmes et les leur proposer pour qu'elles puissent apporter leur expertise aux processus de paix

inclusifs. Les deux entités s'engagent également à poursuivre leurs efforts pour renforcer les connaissances et la compréhension de l'importance des accords de paix sensibles au genre, y compris la participation des femmes aux pourparlers sur la paix et sur les dimensions sexo-spécifiques des cessez-le-feu.²³

Ce document a été rédigé par l'équipe d'ONU Femmes chargée de la paix et de la sécurité en collaboration avec la Division sur la politique et la médiation du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix. La collaboration a été dirigée par Paivi Kannisto et Asif R. Khan. Aneesa Walji a joué le rôle de rédactrice pour ONU Femmes et Sarah Douglas a donné des orientations générales concernant les femmes, la paix et la sécurité. Tanisha Hewanpola a joué le rôle de rédactrice du Département des affaires politiques et de consolidation de la paix et Ajay Sethi a apporté des connaissances sur les cessez-le-feu. Les bureaux régionaux et de pays d'ONU Femmes ont partagé des ressources précieuses, de même que les membres de l'équipe volante des conseillers principaux dans le domaine de la médiation du DPPA. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du DPO et DPPA a apporté de nouvelles contributions. Le document a été revu par Mavic Cabrera Balleza du Réseau Mondial des femmes bâtisseuses de paix. Les données et les statistiques sont coordonnées par Chiao-Ling Chien et l'édition par Tara Patricia Cookson (Ladysmith). Traduction par Nelly Jouan.

Notas finales

- 1 OMS 2020.
- 2 Organisation des Nations Unies 2020a.
- 3 OCHA ONU 2019.
- 4 ONU 2020b.
- 5 DPPA 2020.
- 6 OCHA ONU 2020.
- 7 Les 10 résolutions sont les suivantes : 1325 (2000); 1820 (2009); 1888 (2009); 1889 (2010); 1960 (2011); 2106 (2013); 2122 (2013); 2242 (2015), 2467 (2019), et 2493 (2019). Voir : <http://unscr.com/en>.
- 8 Krause et al. 2018; Stone 2015.
- 9 Les exemples de processus de médiation du volet I figurent dans ceux qui ont été menés par l'ONU pour la Libye et le Yémen. Ils contrastent avec des processus moins officiels dans lesquels la société civile joue souvent un rôle de chef de file aux niveaux des Volets II et III. Si le concept des volets de paix risque de simplifier ce qui est souvent des processus de paix multiples, concurrents qui se produisent à des niveaux différents avec des degrés d'interaction différents entre eux, il n'en représente pas moins un outil conceptuel pratique à des fins d'explication.
- 10 E.g. Paffenholz et al. 2015.
- 11 DPA 2017.
- 12 Les données sont basées sur l'analyse des accords de paix mondiaux signés entre 1990 et 2016 (Forster and Bell 2019).
- 13 ONU 2019.
- 14 Assemblée Générale de l'ONU de 1979, article 4(1).
- 15 En mars, le Fonds des femmes pour la paix et l'action humanitaire a enquêté sur 80 organisations de femmes dans 8 pays, et près d'un tiers d'entre elles ont exprimé leur inquiétude de ne pas survivre aux effets de la pandémie. Etant donné que cette enquête a été menée pendant les premiers jours de la crise, lorsque plusieurs pays avaient peu de cas de covid-19 et venaient tout juste de prendre des mesures de prévention, ce pourcentage va probablement augmenter considérablement.
- 16 Simon 2019.
- 17 Dayal et Christien 2020.
- 18 ONU Femmes 2020.
- 19 ITU 2019.
- 20 DPA 2012.
- 21 True and Hewitt 2019.
- 22 Pour obtenir plus d'informations sur le travail d'ONU Femmes avec le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, consulter www.unwomen.org.
- 23 Par exemple, le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix continue à tenir son séminaire annuel de haut niveau sur le genre et les stratégies de médiation inclusive et un cours annuel sur la médiation en vue d'un cessez-le-feu dispensé par l'ONU qui comprend une session spécifique sur "la violence sexuelle liée aux conflits et au genre pendant les cessez-le-feu". Le Département des affaires politiques et de consolidation de la paix publiera bientôt ses orientations en matière de médiation sur peacemaker.un.org. De même, ONU Femmes a organisé des discussions sur les processus de paix à volets multiples et le renforcement de la confiance, respectivement en 2018 et 2019, en concentrant son attention sur la question des cessez-le-feu pendant chacune des discussions. En 2019, ONU Femmes a également publié une recherche précoce visant à analyser les accords de cessez-le-feu existants dans le monde selon une approche sexo-spécifique. Voir Forster et Bell 2019.

Références

- Assemblée générale de l'ONU. (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Série sur les traités des Nations Unies, Vol. 1249.
- Dayal, A. et A. Christien. (2020). [Reframing Women's Roles in Peace Processes: Beyond the Negotiating Table](#). Note de politique générale. Washington, DC : Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité.
- Département des affaires politiques des Nations Unies. (2012). [Guidance for Mediators: Addressing Conflict-Related Sexual Violence in Ceasefire and Peace Agreements](#). New York : Département des affaires politiques de l'ONU.
- _____. (2017). [Guidance on Gender and Inclusive Mediation Strategies](#). New York : Département des affaires politiques de l'ONU.
- Département des affaires politiques et de consolidation de la paix. (2020). [The United Nations Secretary-General's Call for a Global Ceasefire: Challenges and Opportunities](#). 23 juin.
- Forster, R. et C. Bell. (2019). [Gender Mainstreaming in Ceasefires: Comparative Data and Examples](#). Spotlight Series. New York : ONU Femmes.
- Krause, J., W. Krause et P. Bränfors. (2018). [Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace](#). *International Interactions* 44(6).
- OCHA ONU (Bureau de la coordination des affaires humanitaires). (2019). [Global Humanitarian Overview 2019](#). New York et Genève : OCHA ONU.
- _____. 2020. [Syria Anniversary Press Release](#). 6 mars.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). (2020). [Tableau de bord de la maladie du Coronavirus \(COVID-19\) de l'OMS](#).
- ONU. (2019). [A New Era of Conflict and Violence](#). UN75 – 2020 et au-delà.
- _____. (2020a). [Policy Brief: The Impact of COVID-19 on Women](#). 9 avril.
- _____. (2020b). [Le Secrétaire général réitère son appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial, avertit « le pire est à venir » alors que le COVID-19 menace les zones de conflit](#). Communiqué de presse, 3 avril.
- ONU Femmes. (2020). [Le COVID-19 et la fin de la violence contre les femmes et les filles](#). Note d'information. New York : ONU Femmes.
- _____. (2018a). [Women's Meaningful Participation in Negotiating Peace and the Implementation of Peace Agreements: Report of the Expert Group Meeting](#). New York : ONU Femmes.
- _____. (2018b). [Infographic: Women's meaningful participation builds peace](#). New York : ONU Femmes.
- _____. et CFR (Conseil des relations étrangères). (2019). [Women's Participation in Peace Processes](#). New York : ONU Femmes.
- Paffenholz, T., N. Ross, S. Dixon et al. (2015). [Making Women Count – Not Just Counting Women: Assessing Women's Inclusion and Influence on Peace Negotiations](#). Document de recherche. New York : ONU Femmes.
- Simon, Claire A. (2019). [The Effect of Cash-Based Interventions on Gender Outcomes in Development and Humanitarian Settings](#). Document de réflexion no. 31. New York : ONU Femmes.
- Stone, L. (2015). Annex II: Quantitative Analysis of Women's Participation in Peace Processes. Dans [Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes](#), édité par M. O'Reilly, A. Ó Súilleabháin et T. Paffenholz, 34. New York: institute international pour la paix.
- True, J. et S. Hewitt. (2019). What Works in Relief and Recovery. Dans *The Oxford Handbook of Women, Peace and Security*, édité par S.E. Davies et J. True, 178-192. Oxford : Oxford University Press.
- Union internationale des télécommunications. (2019). [The Digital Gender Gap Is Growing Fast in Developing Countries](#). In *Facts and Figures 2019: Measuring Digital Development*. Genève : UIT.